CLAUSES SPÉCIALES (conserver cette page pour vos dossiers)

- Femelle en chaleur : Le port de la culotte est obligatoire, sinon elles ne seront pas acceptées en classe.
- Chien incontrôlable (agressivité). Ces chiens devront porter une muselière et seront exclus après le troisième cours s'il n'y a pas ou peu d'amélioration.
- Propriétaire agressif = expulsion (NON REMBOURSABLE).
- Pour le niveau CDX : les sauts et dumbell sont nécessaires.
- Un certificat de vaccination pour les chiots sera exigé au premier cours.
- Le présent contrat n'est pas transférable et ne peut être cédé à qui que ce soit.
- Aucune remise de temps ne sera accordée pour la durée du cours à moins d'une annulation de la part de l'instructeur.

IMPORTANT

« Mention exigée par la loi de la protection du consommateur.» pour contrat de service à exécution successive.

193. Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat au moyen de la formule prévue à l'article 190 ou d'un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié de plein droit à compter de l'envoi de la formule ou de l'avis. 1978, c. 9, a. 193.

194. Si le consommateur résilie le contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité pour le consommateur. 1978, c. 9, a. 194.

195. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, les seules sommes que le commerçant peut exiger de lui sont:

a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux horaire, au taux à la journée ou au taux à la semaine stipulé dans le contrat, et

b) à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes: 50 $ ou une somme représentant au plus 10 pour cent du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

196. Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur la somme d'argent qu'il doit à ce dernier. 1978, c. 9, a. 196.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 188 à 196 de la Loi de la Protection (L.R.Q. C.P.-40.1) et au besoin à communiquer avec l'Office de la Protection du Consommateur.

Formulaire de résiliation

À : Club Canin Bas-Saint-Laurent Inc.
C.P. 314
Rimouski, G5L 7C3

Date de la demande _____
(Demande recevable avant la fin de la session inscrite au contrat)

En vertu de l'article 193 de la Loi de la protection du Consommateur, je résilie le contrat conclu le :

_____ (Date du contrat)

_____ (Session)

_____ (Date prévue de fin de session)

_____ (Nom du consommateur)

_____ (Signature du consommateur)

_____
(Adresse du consommateur si différente du contrat)